



Séance du 01 mars 2021

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POULLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POULLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 25 février 2021.

Affichage de la réunion du conseil municipal le 25 février 2021.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18
JANVIER 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI et Isabelle TETAZ.

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0



Séance du 01 mars 2021

01- Approbation du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	- 1 620 135.93 €
Recettes	+ 2 303 349.04 €

Résultat section de Fonctionnement 2020 + 683 213.11€

Investissement

Dépenses	- 1 729 543.24 €
Recettes	+ 1 434 007.22 €

Résultat section d'Investissement 2020 - 295 536.02€

Résultat de l'exercice 2020 des 2 sections + 387 677.09€

Déficit d'investissement 2019 reporté - 412 008.20€

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 47 530.43€
Recettes d'investissement : 100 000€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 28 138.46€

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2020

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0
Abstentions : 0

02- Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Séance du 01 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

03- Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : + 683 213.11 €

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : + 683 213.11 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : - 295 536.02 €

Déficit de financement 2020 : - 412 008.20€

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 707 544.22 €

Les restes à réaliser pour un montant de 47 530.43 € seront portés sur le budget 2021, en dépense de la section d'investissement sur le chapitre 21 et 100 000 € seront inscrits en recette d'investissement sur le chapitre 13.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 655 074.65€ au compte R 1068, section d'investissement ;
- Excédent de fonctionnement de 28 138.46€ au compte R 002, section de fonctionnement
- Déficit d'investissement de 707 544.22 € au compte D 001, section d'investissement ;

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

04- Attribution des subventions 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021 présentés par les associations et examinés par la Commission "Finances", réunie le 16 février 2021.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d'étudier ces dossiers.



Séance du 01 mars 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2021,

VU l'avis de la commission Finances du 16 février 2021,

CONSIDERANT que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

CONSIDERANT que :

- M. CONVERT ne prend pas part au vote de la subvention aux associations LOISIRS MUSIQUE et ELAN VOGLANAIS,
- M. NOIRAY ne prend pas part au vote de la subvention à l'association ESVV FOOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 18 591 € pour les associations et 17 500€ pour les autres organismes (détail en annexe) soit un total de 36 091€.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune au chapitre 65,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions.

SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 600 €	17	0	
CREA PATCHWORK	300 €	17	0	
ELAN VOGLANAIS	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
EPGV – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	17	0	
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	16	0	NOIRAY Jean
E.S.V.V. JUDO	1 000€	17	0	
LES RECYCLES	400 €	17	0	
LOISIRS MUSIQUE	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
TOUCH RUGBY	2 000 €	17	0	

TOTAL : 14 000 €



Séance du 01 mars 2021

**SUBVENTIONS ALLOUEES
AU TITRE
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
4 S	150	17	0	////
ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"	140 €	17	0	////
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	17	0	////
ASS. PARALYSES DE FRANCE	50 €	17	0	////
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	225 €	19	0	////
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	17	0	////
ASSOCIATION SCOLAIRE (ELEMENTAIRE)	3 000€	17		////
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	17	0	////
ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)	150 €	17	0	////
LES RESTOS DU COEUR	150 €	17	0	////
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	150 €	17	0	////
SOUVENIR FRANCAIS	40€	17	0	////
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	36€	17	0	////

TOTAL : 4591 €

CCAS	3 500€	17	0	////
SCOP PLANET BOUT D'CHOUX	14 000€	17	0	////

TOTAL : 17 500 €



Séance du 01 mars 2021

05- Marché de travaux- Création d'un préau dans la cour du groupe scolaire de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de création d'un préau dans la cour du groupe scolaire de la commune pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée. La date de remise des plis a été fixée au 15 janvier 2021. 14 offres ont été réceptionnées pour un total de 3 lots :

Lot 1 – VRD (Voirie et Réseaux Divers)

Lot 2- Charpente métallique- couverture-zinguerie

Lot 3- Maçonnerie

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 60% prix

- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique imposé.

La commission de la commande publique du 11 février 2021 propose de retenir :

➤ Lot 1 – VRD

Entreprise Eiffage Route Centre est

CS 10003-73293 La Motte Servolex Cedex

Montant HT : 39 101.40€

➤ Lot 2 –Charpente métallique- couverture-zinguerie

Entreprise SAS Construction métallique Paris

116 rue Paul Emile Victor

73800 Saint Hélène du Lac

Montant HT : 123 918.50€

➤ Lot 3 – Maçonnerie

Entreprise AGLIETTA SAS

98 chemin de la Saint Martin

73190 Saint Badolph

Montant HT : 13 700.75€

Soit un montant total de marché : 176 720.75 € HT

212 064.78 € TTC

Les travaux seront réalisés dès la fin de l'année scolaire (début juillet) jusqu'au 20 août.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.



Séance du 01 mars 2021

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

06- Régularisation d'emprise- Chemin des Massettes- SARL AMF/Brogny Investissement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la voirie « chemin des Massettes », il s'est avéré nécessaire pour la commune d'acquérir du foncier.

Une délibération a été votée au Conseil Municipal du 09 novembre 2020 pour intégrer les parcelles AW 166, AW 203, AW 175, AW 180, AW 192 et AX 40 appartenant à la société BROGNY INVESTISSEMENT/SARL AMF au domaine communal.

Or, les parcelles AW 213 et AW 173 font également partie du projet d'aménagement de la voirie et appartiennent encore au lotisseur. Il convient donc de les ajouter aux parcelles déjà récupérées par délibération du 09 novembre 2020.

VU l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'inscription au budget principal du montant nécessaire aux différentes acquisitions,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles AW 213 et AW 173 appartenant à la SARL Brogny Investissement
- ACCEPTE que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,
- AUTORISE Mme BERNON 1^{ère} adjointe à représenter la commune lors de la signature des actes de vente à venir.

Pour : 16 (dont 4 pouvoirs). Mme SICOLI ne prend pas au vote

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre, comprenant les délibérations n° 01 à n° 06 les membres présents.



Séance du 01 mars 2021

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Pouvoir S.THERME
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Pouvoir J. CONVERT
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Pouvoir M. BERNON Absent
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Pouvoir Y. MERCIER
THERME Sébastien	Conseiller municipal	